



COMMUNE DE ROBION

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 07 mars 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt-trois et le sept mars à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 28 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Jean-Noël JAUBERT

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Marie-José SCHREIDER, Syndie FABRE à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Christine NALLET à Jean-Yves RICHAUD, Valérie MOUTTE à Séverine BERGERET, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

III – DELIBERATIONS

QUESTION N°1 – DEBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE «IMMEUBLES DE RAPPORT»

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 et D 2312-3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

L'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter à son assemblée délibérante un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Débats :

Jean-Yves RICHAUD : J'ai une question concernant le bouclier tarifaire. Est-ce que la commune est éligible à cela ?

Monsieur le Maire : Non, la commune n'est pas éligible au bouclier car nos contrats d'électricité avaient bloqué les prix de l'électricité. Cette année, on ne souffre pas énormément du prix de l'énergie sur l'électricité et sur le gaz pour l'année 2022 et une partie de l'année 2023. Après, ce sera une autre histoire, on va retomber sur le tronc commun des autres collectivités qui ont eu de fortes augmentations. Cette année, on y échappe pour partie.

Jean-Yves RICHAUD : Il y a un système qui s'appelle l'amortisseur à l'électricité. Apparemment, cela doit bénéficier à toutes les collectivités territoriales qui ne peuvent pas bénéficier du bouclier tarifaire.

Monsieur le Maire : A condition d'avoir eu des augmentations. Nous n'avons pas eu d'augmentation.

Jean-Yves RICHAUD : D'accord, mais pour l'année à venir cela pourra peut-être arriver.

Monsieur le Maire : On le sollicitera bien entendu.

Jean-Yves RICHAUD : J'ai plusieurs questions concernant le tableau du Compte de Financier Unique. J'ai repris celui de l'année dernière, on avait un résultat définitif avec les restes à réaliser de 2 297 000 en gros et on reporte 1 997 000 donc il manque 300 000 euros qui, si j'ai bien compris, sont reversés en investissement.

Monsieur le Maire : Là, c'est un budget prévisionnel. Il manque l'affectation 1068. On te l'expliquera mieux.

Jean-Yves RICHAUD : En fait, il y a un écart de 100 000 euros entre les 2.

Monsieur le Maire : C'est passé en investissement direct. Tu le verras apparaître quand on va voter le budget directement.

Jean-Yves RICHAUD : Donc, la prochaine fois. Aujourd'hui on débat mais on ne peut pas aller plus loin.

Monsieur le Maire : Là, ce n'est pas le vote du budget, absolument pas.

Jean-Yves RICHAUD : C'est un débat, on pourrait avoir des explications.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Je donne la parole à M RAMBAUD pour des explications.

Yves RAMBAUD : Quand on vote le budget, on vote ce que l'on appelle l'excédent de fonctionnement capitalisé. C'est le compte 1068. Une fois qu'on l'a voté, on est obligé de le reprendre. Cela passe directement de la section fonctionnement à la section investissement. C'est une équation, ce 1068 doit au minimum couvrir le déficit ou l'excédent d'investissement plus la différence des restes à réaliser. C'est cela qui a été voté au budget primitif et qui a été reporté. C'est pour cela que vous ne le retrouvez pas dans les résultats reportés 2021 en fonctionnement puisqu'il est déjà passé en investissement.

Monsieur le Maire : Il a été soustrait.

Yves RAMBAUD : Et cela correspond exactement au montant qui a été voté au 1068.

Jean-Yves RICHAUD : D'accord.

Monsieur le Maire : Il y a une autre question ?

Jean-Yves RICHAUD : Oui, j'avais une autre question : combien il va être reversé l'année prochaine ?

Monsieur le Maire : On va le voir plus bas.

Jean-Yves RICHAUD : C'est par rapport à la gendarmerie toutes ces augmentations ?

Monsieur le Maire : Entre autres et tous les autres bâtiments à entretenir.

Jean-Yves RICHAUD : C'est le compte 658 ?

Monsieur le Maire : Cette année, on a basculé près de 65 000 € du budget principal sur le budget immeuble de rapport et le CCAS également.

Jean-Yves RICHAUD : Sur le graphique des atténuations de produits, il y a 136 000 € à droite et dans le texte il y a 54 260 €, c'est quoi la différence ?

Monsieur le Maire : 54 000 c'est le FPIC et 136 000 c'est avec la loi SRU cumulé. C'est les 2 cumulés.

Jean-Yves RICHAUD : Si je mets les 2 cumulés je suis à 115 et là il y a 136, il y a autre chose.

Yves RAMBAUD : Il y avait 20 000 pour la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse dans une opération comptable mais c'était minime. C'est pour cela que l'on ne l'a pas souligné.

Jean-Yves RICHAUD : C'est ce qui explique la différence.

Bijan AZMAYESH : J'ai une question sur la vente en moins-value. Tu peux nous rappeler ce que c'était ?

Monsieur le Maire : La première fois, c'était le terrain le long de la vélo route où se construisent les 26 logements. On avait sous-estimé le bien à 150 000 € de mémoire, ce qui fait que par an, on est assujéti à une amende de 90 000 €. Donc, on ne peut récupérer la 1^{ère} année qu'à hauteur de cette amende là et la seconde année, on essaye de récupérer le reste. La seconde opération, c'est pour la gendarmerie.

Jean-Yves RICHAUD : J'ai une question concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement prévisionnelle : on est à 1 200 000 soit 5 % tu viens de le dire. En fait, si on prend 910 000 et que l'on ajoute 5%, on a 31% de plus de 910 000 à 1 200 000.

Monsieur le Maire : On est dans le prévisionnel. On gonfle un petit peu pour ne pas se retrouver gêner.

Jean-Yves RICHAUD : Ce n'est pas « on gonfle un petit peu ». Tu annonces 5% et il y a 31 % sur les chiffres.

Monsieur le Maire : 5% c'est sur les consommables, pas sur la totalité. C'est ce qui va grever ce chapitre-là. On a pris 7 % cette année, tu n'as pas vu augmenter de 7% dans la dimension que tu dis. C'est 7% d'augmentation sur les prix.

Jean-Yves RICHAUD : Je ne comprends pas pourquoi l'on part de 900 000 et on arrive à 1 200 000. Je suis un peu surpris par ces chiffres.

Monsieur le Maire : On l'affinera au vote du budget. C'est un prévisionnel.

Jean-Yves RICHAUD : Les 800 000 d'écart c'est quoi ?

Monsieur le Maire : C'est ce crédit revolving que l'on rentre et que l'on sort, plus le capital. C'est pour cela que c'est exclusivement alloué aux travaux.

Jean-Yves RICHAUD : On peut avoir le détail des chiffres des principaux travaux prévus en 2023, les prévisions ?

Monsieur le Maire : La toiture du centre aéré c'est dans les 60 000 € de mémoire. Le nouvel ossuaire, je ne te le dirai pas. La rénovation Riton, on est sur la fin du programme, en régie et en extérieur, tout ce qui est aménagement, électricité. Aménagements urbains : mise en sécurité piétonne du bord de voirie de l'avenue de Provence on est autour des 90 000 € tout confondu, les bordures, les jardinières et la végétalisation. Pour les voiries, le chemin des Vautes c'est 38 000 € en partage avec la commune des Taillades, la Fourmilière c'est également autour des 40 000 € en partage avec la commune de Lagnes, et pour le reste les devis sont en cours. Il y aura la mise en place d'un plateau traversant rue Oscar Roulet, un second pourrait être réalisé en face du futur Centre de Première Intervention pour sécuriser la sortie des véhicules de secours. On le marque cette année mais je ne sais pas si on le fera en fin d'année mais il vaut mieux le prévoir. Il y aura de la sécurisation des passages piétons avec dispositif LED, avenue de Provence (Devant la Roumanière) et avenue Aristide Briand (accès au chemin des Bastides).

Séverine BERGERET : Ils vont être obligés de traverser la route pour remonter et retraverser ?

Monsieur le Maire : Ils retraverseront sur le plateau traversant au niveau de la boulangerie certainement.

Séverine BERGERET : Pourquoi cela n'a pas pu être fait sur la voie contre la Roumanière, ce n'est pas possible ?

Monsieur le Maire : C'est très étroit par rapport au rond-point. Cela ne fonctionnait pas. Il fallait buser le ruisseau entièrement : un ruisseau qui, lorsqu'il y a de forts orages, a plutôt tendance à sortir, à passer de l'autre côté. Techniquement, c'était très compliqué, sachant qu'on le fait pour les travailleurs de la Roumanière mais pas que. C'est également pour se rendre à ce lieu et pour les résidents qui sont sur ce bord-là. C'est vraiment le côté le plus large et il est toujours question pour les résidents de la Roumanière d'avoir cet accès par le sud qui les mèneraient sur la route des Taillades, traversée et montée par le chemin de la Dévalade. Il faut reconnaître qu'ils préfèrent passer dans le village, là où il y a du monde.

Jean-Yves RICHAUD : C'est quoi la sécurisation avec dispositif LED ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas un passage piétons classique. Les LED, vous en avez quand vous rentrez dans l'Isle sur la Sorgue sur le 1^{er} passage piétons quant on arrive de Robion. Ce sont des LED solaires qui marquent le passage piétons et qui clignotent en permanence. Taillades l'a fait également. Il ne reste plus que le débat sur les lumières blanches ou bleues. Le prolongement de la lisse bois sur la route des Taillades, c'est un dispositif qui fonctionne bien même si cela ne concerne qu'assez peu de population. Il y a quelques maisons qui sont en danger dans ce virage lorsqu'ils veulent accéder à Robion par la route des Taillades. Ce n'est pas un gros travail mais il faut le faire quand même.

Séverine BERGERET : Le déplacement des panneaux sera fait en même temps ?

Jean-Yves RICHAUD : Pour l'instant ces parties ne sont pas praticables, avec une poussette, il y a le panneau au bout. On en parle à chaque Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Le poteau France Télécom est sur le départ puisqu'ils l'ont déconnecté. Ensuite le reste se fera lorsque l'on posera les nouveaux candélabres solaires car cela a été reporté. Après, on n'aura pas le passage conforme avec les 1m40. On ne l'a jamais annoncé

Séverine BERGERET : Au moins pouvoir passer mieux.

Monsieur le Maire : On fait avec les voiries que l'on a. Il n'y avait rien. Aujourd'hui, il y a quelque chose qui donne grandement satisfaction et on nous appelle à le prolonger. Également la pose de potelets bois sur l'avenue Jean Giono et au droit du stade Jean Noël. Enfouissement de bacs ménagers avenue Alphonse Daudet. Conception du projet pour un cheminement doux du rond-point Charles Reboul à la gare. Consultation pour une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Place du 8 Mai, du pourtour de l'église et de l'avenue du Luberon.

Séverine BERGERET : Il y a des projets qui sont déjà discutés ? Est-ce que quelque chose a été proposée ?

Monsieur le Maire : J'attendais vos questions. C'est quelque chose qui fait défaut à la collectivité depuis plusieurs décennies. On arrive dans ce cœur historique où on s'est laissé gagner progressivement par le goudron. C'était la solution de facilité. Je ne fais de reproche à personne. C'était le sens de l'histoire à un moment donné. Ensuite, est venu le surplus de voitures et il y en a encore puisque l'on a des divisions foncières, de bâtis à l'intérieur du village donc tout cela est désorganisé. Aujourd'hui c'est de revoir la totalité de cet espace-là qui est vaste et qui part de la mairie jusqu'au Théâtre de Verdure. On va avoir une réflexion d'ensemble sur cet espace-là, qui inclut l'esthétique, la végétalisation, le repli du goudron avec des zones pour absorber les eaux de pluie, le stationnement qui est nécessaire aussi. A ce stade-là de la réflexion, on n'a pas mis tout espace « pompe ». Aujourd'hui les arbres sont fatigués, on va demander conseil mais aller retravailler cet espace-là, c'est aller toucher les racines, aller embêter les arbres, Il semblerait que ce ne soit pas une bonne idée. On va les laisser tranquilles même si l'on pourrait obtenir quelque chose de mieux. Un jour, il faudra s'y coller car ces arbres sont quand même progressivement menaçants. Certains sont haubanés. Aujourd'hui, cela tient encore mais l'idée serait de les laisser tranquilles et on s'arrêterait au Théâtre de Verdure. Cela fait un programme conséquent sachant que le reste de l'avenue quand on descend l'avenue du Luberon, on arrive à la salle de l'Éden. On peut s'interroger aussi sur cet espace-là. On a des interrogations. On a la caserne des pompiers qui va partir. Que va devenir cet espace de l'Éden ? Rien n'est tranché mais l'aménagement de cette voie esthétique et en fonctionnement est dépendant du devenir de cet espace-là.

Jean-Yves RICHAUD : On est juste à l'étude de la conception ?

Monsieur le Maire : Oui, il faut missionner une maîtrise d'œuvre. Ensuite, la reprise de la toiture de l'élémentaire en panneaux photovoltaïques et isolation des combles, on l'avait déjà vu.

Jean-Yves RICHAUD : On était sur 175 000 € c'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui, cela fait un peu plus que cela avec la toiture. Là, c'est la partie photovoltaïque que tu me dis. C'est plus que ça. Enfin, la mise en place de quinze lampadaires fonctionnant totalement grâce à l'énergie solaire et sans aucune assistance électrique. Acquisition foncière pour la liaison douce Xavier de Fourvière / Avenue Albert Camus. Il va y avoir les 1^{ères} négociations. C'est inscrit au PLU. Il avait été décidé en 2017 de ne pas créer de voirie motorisée entre ces 2 avenues. Aujourd'hui, quand on sait le temps qu'il faut pour faire de l'acquisition, on va se lancer déjà dans les négociations pour espérer déboucher au plus vite car on voit bien que c'est nécessaire. Acquisition foncière pour la création d'un parking – avenue Aristide Briand afin de favoriser la dynamique commerciale. C'est à côté de la salle de sport. On est toujours sous le coup de la décision du tribunal. Un voisin a attaqué la collectivité. On ne peut passer à l'acquisition que lorsque le jugement sera rendu et le Tribunal Administratif c'est long. On est au-delà des 2 ans ½.

Jean-Yves RICHAUD : C'est la parcelle qui est entre le parc Amélie et le parking actuel ?

Monsieur le Maire : Non, c'est un bout du parking actuel. Le petit bout, c'est un bout privé. Il n'a jamais fait partie de la négociation. Il n'appartenait pas au vendeur. C'est un bout à part. C'est assez surprenant mais c'est comme ça.

Séverine BERGERET : Est-ce que l'on a récupéré les 2 places de parking sur le parking de la salle de sport ? Du fait qu'il était privé, il ne rentrait pas dans les clauses.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas de ce que tu veux parler.

Séverine BERGERET : Quand le permis a été donné, il y avait eu une négociation pour que le parking laisse 2 places de parking à la mairie.

Monsieur le Maire : Nous, on doit racheter 250 m2 qui correspondent à 10 places de parking. Sauf qu'aujourd'hui, l'acquisition n'est pas possible.

Séverine BERGERET : Cela ne rentrait pas dans le projet de construction de la salle de sport.

Monsieur le Maire : Elle est autosuffisante en place. Elle n'a pas besoin de ces places-là. Son permis était crédible sans ces places-là. Elles ne sont pas comptées.

Séverine BERGERET : Je croyais qu'il y avait l'accord du prêt en contrepartie de places laissées à la mairie.

Monsieur le Maire : La contrepartie c'est nos accords. Elle nous cède une partie de son terrain sauf qu'aujourd'hui je vous l'avais expliqué, je peux refaire un débrif. Le terrain fait 900m2. On va faire un compte rond, il fait 1000m2. Elle a déposé un bâti sur un terrain de 1000m2. Elle a déposé le bâti le plus grand possible avec les places de parking qu'il lui faut. Aujourd'hui, elle doit nous vendre 250m2, elle se retrouve avec un terrain de 750 m2. Elle est toujours bonne sur les places de parking. Pour autant, si le permis n'est pas valide, c'est-à-dire que l'on a attaqué le permis, si on est perdant au tribunal, il faut refaire un permis puisqu'il n'est plus valide mais sur 700 m2. Son bâti, elle ne le rentre pas, donc, c'est perdant pour tout le monde. Il ne faut surtout pas faire l'acquisition. On est toujours dans cette attente. C'est horriblement long mais c'est comme cela.

Jean-Yves RICHAUD : On ne comprend pas. La mairie est en procès avec qui ?

Monsieur le Maire : Avec un voisin qui a attaqué le permis. Le recours des tiers. Quelqu'un qui a contesté le permis. Ce n'était pas suspensif donc l'opération s'est réalisée. Ils sont ouverts, tant mieux comme ça ils peuvent exploiter. Tout va bien pour eux sauf que pour la collectivité ça aurait été mieux de faire la transaction le plus rapidement possible.

Jean-Yves RICHAUD : J'ai une question sur le tableau prévisionnel des travaux d'investissement. Je ne comprends pas à quoi ils servent ces chiffres. En 2022, on avait 1 155 000 de prévu et en dépenses réelles on s'est retrouvé avec 2 422 000 plus 380 000 de restes à réaliser. Cela fait 2 800 000 donc ça fait 140 % de plus que ce qui était prévu. Je veux bien que ce soit un prévisionnel mais quand on est à 140 % de plus.

Monsieur le Maire : On a le montant des emprunts dedans. C'est comptable, il n'y a pas d'autre astuce.

Jean-Yves RICHAUD : Je ne vois pas l'intérêt de mettre un tableau comme cela en parlant d'1 155 000.

Monsieur le Maire : C'est l'investissement réel. C'est ce que l'on fait réellement. Le reste finalement c'est comptable. Ce qui est intéressant pour la collectivité c'est ce que l'on est en capacité d'investir.

Jean-Yves RICHAUD : Ce sont les chiffres réels.

Monsieur le Maire : C'est ce que l'on pense être en capacité de mettre. C'est assez linéaire d'une année sur l'autre. Sans recourir à l'emprunt, il ne peut pas y avoir de gros miracle.

Jean-Yves RICHAUD : Je trouve qu'il y a une incompréhension dans les tableaux, c'est-à-dire qu'on était jusqu'à présent toujours bénéficiaire à la fin du tableau d'investissement. Dans les investissements, on finissait toujours en recette et cette année on se retrouve en négatif. Cela veut dire que suivant les choix que l'on va faire sur le report des excédents de cette année sur l'année prochaine, la courbe risque de se modifier.

Monsieur le Maire : Pas forcément, vous avez vu qu'on a quand même un budget de fonctionnement qui va nous permettre de basculer la somme que l'on souhaite en investissement en fonction de nos objectifs. On n'est pas gêné là-dessus. 2022 a été une année importante en investissement. On l'avait souhaité et on l'avait annoncé à la sortie de la crise du COVID. C'était un souhait des services de l'Etat pour relancer la machine économique. On est allé au maximum de nos possibilités sans aucune prise de risque vu les sommes qui se dégagent du fonctionnement.

Jean-Yves RICHAUD : Ce que je voulais dire c'est que jusqu'à présent, on a toujours vu une augmentation, l'année prochaine j'ai l'impression que l'augmentation va être moins importante.

Monsieur le Maire : On verra l'année prochaine. Il faut qu'une année comptable se passe. On est dans du prédictif. Personne n'avait prédit la crise en Ukraine, il peut y avoir une embellie subite. Le fond vert, il y a 14 item pour le solliciter. On était en rdv avec la préfète ce matin. Il y a des possibilités. L'Etat est à la manœuvre pour soutenir les collectivités dans ce domaine-là.

Jean-Yves RICHAUD : Il faut y aller et avoir un tas de projets.

Monsieur le Maire : On y est allé en 2022 et si on lance le projet qui nous tient tous à cœur de la réhabilitation d'une partie du cœur historique de Robion c'est nécessaire, financièrement cela sera couteux ce qui est porteur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 6 pouvoirs),

Prend acte de la tenue des débats d'orientation budgétaire 2023.

QUESTION N°2 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2022

Monsieur Guy HOAREAU, adjoint, expose :

L'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Le bilan annuel de 2022 est retracé sous forme de tableaux récapitulatifs, ci-joints, précisant la nature du bien, sa localisation, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou du cessionnaire.

A ce bilan s'ajoute le tableau rendant compte des acquisitions et cessions réalisées par l'EPF en 2022 sur le territoire communal.

Débats :

Jean-Yves RICHAUD : Acquises par la commune et qui avait été préemptées ?

Guy HIOAREAU : C'est ça.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu sur le document présenté,

Prend acte à l'unanimité du bilan annuel 2022 des opérations immobilières des acquisitions et des cessions de la commune, annexé à la présente délibération et au compte administratif 2022.

Prend acte à l'unanimité du tableau des opérations immobilières des acquisitions et des cessions réalisées par l'EPF en 2022 sur le territoire communal, annexé à la présente délibération et au compte administratif 2022.

QUESTION N°3 - CREATION DE POSTE PERMANENT – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de créer, transformer ou supprimer des emplois permanents à temps complet et/ou à temps non complet au fonctionnement des services de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs communaux en créant au 1^{er} avril 2023 l'emploi suivant :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet 35/35°

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, un départ en retraite dans le service des finances de la commune est prévu et nécessite la réorganisation du service. Dès lors, il s'avère indispensable pour assurer le bon fonctionnement du service de procéder à un recrutement.

« Cette question n'appelle pas de débat particulier. »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 6 pouvoirs),

Approuve à compter du 1^{er} avril 2023 la création ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs:

- En créant un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet 35/35°

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération des nommés dans les emplois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

QUESTION N°4 - RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) ET AVENANT

Madame Marie-José SCHREIDER, adjointe, expose :

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) est un dispositif qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Depuis janvier 2018, dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) qui se substitue au CUI-CAE et renforce l'accompagnement.

Ce type de recrutement permet à l'employeur de percevoir une aide financière et au salarié de bénéficier d'une aide à l'insertion professionnelle.

La mise en œuvre des parcours Emploi Compétences repose sur un triptyque indissociable : emploi + formation + accompagnement. Un emploi permettant de développer des compétences transférables, accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par Pole Emploi ou la mission locale.

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

La prolongation du contrat de droit privé à durée déterminée, est subordonnée au renouvellement de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

La durée du travail est fixée au minimum à 20 heures par semaine et le salaire ne peut être inférieur au SMIC horaire (11.27€ au 1^{er} janvier 2023) brut multiplié par le nombre d'heures travaillées.

Selon la situation du bénéficiaire, l'état prendra en charge entre 40% et 60% de la rémunération calculée sur 20 heures hebdomadaire, le taux de prise en charge étant fixé par arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Considérant les besoins de personnel aux services des affaires scolaires,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser :

- A renouveler sous contrat Parcours Emploi Compétences, pour une durée de 6 mois à compter du 14 mars 2023:
1 agent polyvalent des écoles, à temps non complet 30/35^e
- A recruter sous contrat Parcours Emploi Compétences, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2023:
1 agent polyvalent des écoles, à temps non complet 30/35^e

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées

- A mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et ses éventuels renouvellements et signer les actes correspondants.
- A inscrire au budget les crédits correspondants.

Débats :

Séverine BERGERET : *Cela fait deux emplois renouvelés.*

Monsieur le Maire : *Un que l'on proroge.*

Séverine BERGERET : *Un de 6 mois et un d'un an.*

Monsieur le Maire : *Classique, l'Etat a ré ouvert la porte des PEC. Cela s'était un petit peu arrêté. Ils ont relancé ce qui n'est pas si mal car cela permet de bien former les personnes que l'on recrute et de bien les repérer. C'est très positif ce système.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 6 pouvoirs),

Approuve le renouvellement d'1 agent sous contrat Parcours Emploi Compétences et le recrutement d'1 agent sous contrat Parcours Emploi Compétence.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants et à mettre au budget les crédits correspondants.

QUESTION N°5 - VISITE DU SENAT DES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE DE 3EME

Monsieur le Maire expose :

Le programme de scolarité des élèves de 3^{ème} comprend les institutions de la Vème république. Afin de donner plus de maîtrise à ces connaissances, la collectivité pourrait proposer à l'ensemble des élèves de ce niveau scolaire une visite du Palais du Luxembourg, siège du Sénat à Paris.

Ces élèves pourraient être encadrés par des élus municipaux.

Le déplacement se ferait sur une journée en TGV et les déplacements sur place se feront en métro et en bateau bus.

Le sénateur de Vaucluse, Jean-Baptiste BLANC, propose de nous accueillir le samedi 29 avril 2023.

Outre la visite des salles les plus prestigieuses du Palais du Luxembourg avec entre autre l'hémicycle, haut lieu de la démocratie où sont votées les lois après débats, les élèves auraient l'opportunité de visiter d'autres monuments historiques de notre capitale.

La commune participerait financièrement à cette opération pédagogique des élèves de 3^{ème}.

Débats :

Séverine BERGERET : *Au niveau du nombre d'accompagnant, vous en êtes où ?*

Monsieur le Maire : *On va miser sur une dizaine d'élus. On espérait un peu plus d'adolescents mais c'est une grosse journée. C'est un âge charnière mais c'est l'âge où il faut le faire car c'est dans leur programme. Sauf, qu'ils ne l'ont pas encore passé dans le programme. Ils n'ont pas encore vu l'intérêt de la chose. C'est une première, cela va se redire et l'idée c'est de le reproduire une année sur l'autre, pas forcément toujours le Palais du Luxembourg. Cette année, c'est intéressant car Jean-Baptiste BLANC qui porte les espoirs de modifications et d'adaptation de la loi ZAN va nous recevoir. Il est en première ligne au niveau national sur le sujet. C'est un petit peu loin par rapport aux ados mais c'est bien pour nous, élus, d'aller le rencontrer sur le sujet parce que c'est le sujet de demain. Comment reconstruit-on les villes ou comment les construit-on avec le minimum d'espace à gâcher puisque quand on prend sur de l'agricole, on peut considérer que l'on gâche de l'espace mais en même temps, il y a certaines nécessités. Les villes doivent s'accroître. C'est un vrai débat. C'est un beau débat et Jean-Baptiste BLANC qui nous a déjà réunis en réunion sur le sujet porte cette loi avec ferveur. On a un cadre et comment on arrive à l'adapter à chaque collectivité, à chaque territoire notamment au niveau des SCOT (schéma de cohérence territoriale) c'est plutôt à ce niveau-là que cela va se jouer. L'idée première, c'est d'intéresser nos adolescents à la vie démocratique, à leur faire comprendre ce fonctionnement des deux chambres qui n'est pas forcément perceptible par tout le monde quand on le suit de trop loin. C'est une réalité que sur 13 gamins, 11 ne sont jamais montés à la capitale. Sans être intrusif dans leur vie privée, il y en a peut être un bon nombre qui n'ont pas pris le train. C'est aussi bien de faire ce genre de chose et de les accompagner là-dedans.*

Séverine BERGERET : *Il y en avait combien ?*

Monsieur le Maire : *On a 57 3^{ème}, tous établissements confondus. Tous ont été contactés. On a eu des réunions intéressantes avec les parents. Cela suit pour 13 qui ont confirmé. Cela fait un bon groupe à manœuvrer. Train, métro, bateau bus. Cela fait une aventure.*

Séverine BERGERET : *Est-ce qu'il y a des familles qui auraient aimé faire mais qui financièrement ne pouvaient pas ?*

Monsieur le Maire : *Ces familles-là, en toute discrétion, pouvaient se rapprocher du CCAS, cela leur a été indiqué. Elles n'ont pas été fléchées en réunion mais l'information a été passée. Cela peut être un débat, de dire la participation est ce qu'elle est au bon niveau ou pas, je crois qu'il faut le faire une année pour se rendre compte de ce que cela peut représenter comme frais pour la collectivité. L'an prochain, on peut se calibrer, ce n'est pas gênant. Si cela peut devenir une habitude territoriale, locale, ce déplacement sur différents sites républicains, c'est intéressant je pense.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 6 pouvoirs),

Décide de se prononcer favorablement sur la visite du Sénat pour les élèves de 3^{ème} de la commune de Robion.

Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 011 charges à caractères générales article 6245.

QUESTIONS DIVERSES

1. Quelle est l'entreprise Robionnaise qui a réalisé les aménagements intérieurs de l'agence postale communale ?

Monsieur le Maire : C'est une entreprise Tailladaise.

Jean-Yves RICHAUD : La dernière fois, tu avais dit que c'était une entreprise Robionnaise et j'avais demandé si c'était une entreprise locale, pardon. On peut avoir le nom de l'entreprise ?

Monsieur le Maire : C'est l'entreprise ZANCHI qui a de la famille sur Robion aussi. On fait travailler d'autres entreprises locales aussi. On a changé un petit peu, au regard des devis, il faut jouer sur plusieurs entreprises mais on reste sur du local. On n'est pas dans des seuils où on est obligé de faire des consultations, on fait juste des devis.

Séverine BERGERET : A ce jour, on en est où des travaux ?

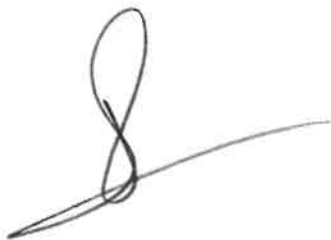
Monsieur le Maire : Les travaux sont terminés, les meubles sont disposés. Le point infos, hormis que l'agent est en maladie, a repris son rythme de travail. On est dans les attentes ; encore une visite de la Poste demain pour retravailler sur ce que l'on appelle la vitrophanie, ce que l'on va coller, les sigles, la publicité qui a trait à la Poste. Ensuite, la balle est vraiment dans leur camp. Maintenant, nous on aurait pu aller plus vite finalement. Ils ont toutes leurs démarches à faire pour les lignes informatiques, les lignes téléphoniques. C'est assez compliqué chez eux. On est fin prêt et la dernière ligne droite de formation des agents sera deuxième quinzaine d'avril.

Jean-Yves RICHAUD : On est dans les clous pour le mois de mai ?

Monsieur le Maire : Nous, on est vraiment dans les clous, eux nous ont mis le doute à un moment donné, en nous disant : « est ce que nous on aura nos lignes informatiques à ce moment-là ? ». Nous on ne peut plus rien faire, c'est à eux de voir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 07 mars 2023 à 19 heures 55.

Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance,
Monique JOANNY



